

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Séance du 22 février 2024

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération : 17Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
16/02/2024DATE AFFICHAGE
23/02/2024**Objet de la délibération :****SIGNATURE CONVENTION CADRE DU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN VALANT OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)**

Le Maire rappelle au Conseil l'adhésion de la Commune, le 26 mai 2021, au programme « Petites Villes de Demain ». Ce programme engage les collectivités bénéficiaires à élaborer un projet de territoire impliquant une stratégie de revalorisation. L'opération de revitalisation du territoire (ORT) se matérialise par la signature d'une convention conclue entre la Commune de Saint-Florent, la Communauté de Communes du Nebbiu Conca D'Oru, l'Etat et la Collectivité de Corse. Elle induit un engagement des partenaires et une volonté commune de déployer des moyens nécessaires à la réussite d'un projet de territoire.

L'étude pré-opérationnelle lancée en mai 2023 par la Commune de Saint-Florent a permis de réaliser un diagnostic global du territoire, basé sur 6 axes thématiques :

- Axe 1. Garantir une offre en logements accessibles et adaptés aux habitants permanents
- Axe 2. Conforter l'économie locale et redynamiser le centre-ville
- Axe 3. Assurer le développement et l'inclusion sociale
- Axe 4. Développer un tourisme durable sur le territoire
- Axe 5. Rendre le territoire plus fonctionnel, résilient et attractif
- Axe 6. Aménager le cadre de vie et améliorer la qualité de vie

Cette démarche, associant des actions concrètes à des directives claires, contribue non seulement à l'efficacité opérationnelle, mais renforce également la cohérence et la compréhension mutuelle entre les différents acteurs engagés dans la revitalisation de ce territoire.

Le périmètre de la stratégie territoriale est composé de 3 secteurs d'interventions : le périmètre prioritaire d'intervention qui est le centre-ville de Saint-Florent ou plus exactement, le périmètre de « la ville du quart d'heure », le périmètre communal de Saint-Florent et enfin, le périmètre intercommunal.

La durée de la convention ORT est fixée pour une durée de 5 années.

Le Maire demande au Conseil d'autoriser à signer le projet de convention-cadre valant opération de revitalisation du territoire (ORT) du programme Petites Villes de Demain.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

– APPROUVE le projet de convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire et notamment les périmètres opérationnels ainsi que le programme d'actions tels que ci-annexé ;

– AUTORISE le Maire à signer le projet de convention-cadre valant Opération de Revitalisation du Territoire et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.